



Pension alimentaire et garde alternée

Par fernande

Après une séparation de mon fait avec ma compagne (sans travail et ne cherchant pas à assumer la vie du foyer financièrement, ni même à l'envisager), je lui ai demandé de trouver un appartement ce qui a été fait, nous avons eu une fille qui a ans.

Je viens de recevoir un courrier RAR de Madame la juge des affaires familiales, m'informant que mon ex a prit un avocat, mentionnant que la raison de la séparation est du fait que j'ai tendance à m'alcooliser plus que de raison, et la raison pour laquelle elle ne laisse pas ma fille dormir chez moi, et me la laisse un samedi tous les 15 jours et c'est sa mère qui se charge des trajets pour me l'amener.

La menace est qu'elle gardera ce rythme tant que je ne ferai preuve d'abstinence...

J'ai 2 autres enfants d'une 1ère union que je vous tous les 15 jours et qui passent le WE pour lesquels la pension avait été fixée à 200e mensuel pour les 2 enfants.

A ce jour ma dernière compagne veut demander 250e pour notre fille de pension alimentaire.

Que dois-je faire de mon côté ?

- Dois je prendre aussi un avocat ?

Merci pour votre analyse et vos conseils.

Par ESP

Bonjour

Si le juge l'estime nécessaire, vous devrez verser une pension.